

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-26
Référence Nomenclature n°6.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : DIRECTION GENERALE

Service en charge : POLICE MUNICIPALE

Objet : Mise en place d'Amendes Administratives cadre Gestion des déchets

Vu le décret n° 2020-1575 du 11 décembre 2020,

Vu l'article L. 541-44-1 du Code de l'environnement,

Vu la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire,

Considérant que les dépôts illégaux de déchets constituent un fléau national. Les comportements incivils se multiplient dégradant le cadre de vie et générant des nuisances pour le voisinage. Ces dépôts peuvent aussi avoir un impact conséquent sur l'environnement public (pollution des sols, de l'air, des cours d'eau...) et sur la santé publique (multiplication des gîtes larvaires responsables de la propagation d'épidémies, prolifération de rats, respiration de produits toxiques etc.).

Face à ces enjeux sociétaux majeurs qui appellent chaque individu et chaque entreprise à une attitude citoyenne et responsable, les collectivités territoriales sont en première ligne pour traiter les problèmes et cela a un coût. Ce dernier doit être supporté par les auteurs de ces dépôts sauvages lorsqu'ils sont identifiables.

La loi anti-gaspillage du 10 février 2020 vient renforcer les sanctions rendant notamment plus dissuasive la mobilisation des pouvoirs de police administrative du Maire.

Cependant, pour des raisons de sécurité, certains dépôts doivent être rapidement enlevés. Il s'agit le plus souvent d'encombrants ou de déchets déposés par des particuliers.

Dans ce cas, la Ville de Firminy procède à l'enlèvement des dépôts des déchets.

Considérant que les agents de police municipale sont habilités déchets. Ladite habilitation permet aux fonctionnaires de procéder à des fouilles dites investigations afin de permettre d'identifier le ou les propriétaires des immondices.

Le service Police Municipale souhaite être requis par la collectivité pour constater les dépôts d'immondice, afin de rechercher le ou les propriétaires mis en cause.

Il est proposé la mise en place d'amendes administratives et que l'enlèvement de dépôts illégaux soit facturé de la manière suivante :

- 150 € TTC pour les déchets et encombrants transportables par un agent seul avec un véhicule classique type VL,
- 400 € TTC dès que l'intervention nécessite la présence de 2 agents et/ou l'utilisation d'un véhicule adapté à la charge des déchets ou encombrants,
- Pour des déchets ne pouvant être enlevés par des moyens courants de la Ville et nécessitant donc l'intervention d'un chargeur ou d'une tractopelle ou d'une entreprise extérieure, le coût sera calculé en fonction du coût réel des moyens humains, matériels ou financiers mobilisés par la Ville pour leur enlèvement et leur traitement.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-26
Référence Nomenclature n°6.1

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la mise en place d'amendes administratives telles que susmentionnées,
- Approuver la tarification proposée telle que mentionnée,
- Dire que la recette afférente sera intégrée au chapitre correspondant du budget de la commune,
- Donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres présents prenant part au vote,

28 voix Pour,
4 Abstentions

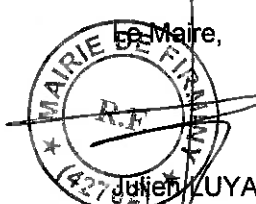
(Liste Ensemble Pour Firminy :

Jean-Paul CHARTRON, Danielle GIBERNON et Claire TAING
et liste L'Elan Citoyen)

- **APPROUVE** la mise en place d'amendes administratives telles que susmentionnées,
- **APPROUVE** la tarification proposée telle que mentionnée,
- **DIT** que la recette afférente sera affectée ou intégrée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 31 janvier 2023

Le Maire,

Julien LUYA

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 31 JANVIER 2023

Mise en place d'Amendes Administratives cadre Gestion des déchets

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 24 Janvier 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 31 Janvier 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe (à partir de 18 h 20), Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla, M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 18 h 29), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, Mme PORTAILLER Chantal (jusqu'à 22 h 22), M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle (à partir de 18 h 16), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CHALAND Christophe à M. MADO Patrick (jusqu'à 18 h 20), M. ZEDDA Marc à CHANUT Robert (à partir de 18 h 15), M. GRANGE Gaëtan à Mme CAMOSSO Jacqueline (jusqu'à 18 h 29), Mme BERTOLETTI Christiane à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme PORTAILLER Chantal à M. LEVET Vincent (à partir de 22 h 22), Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc (jusqu'à 18 h 16).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MAISONNEUVE Marie.

ABSENT : M. CHANUT (jusqu'à 18 h 15), M. ZEDDA Marc (jusqu'à 18 h 15), Mme CREGO Tiffanie.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de membres absents :	1
Nombre de votants :	32

